

Description générale

TITRE

Rédaction du programme d'un parti politique

OBJECTIFS

Objectifs d'enseignement

Démontrer les différences entre les idéologies politiques

Présenter le fonctionnement et le rôle des partis politiques

Objectifs d'apprentissage

Reconnaitre les différentes idéologies politiques et les mettre en application

Se familiariser avec l'actualité politique

RÉSUMÉ

Dans le cadre d'un des cours portant sur la politique canadienne ou québécoise, les étudiantes et les étudiants participent à une simulation de création du programme d'un parti politique fictif. Plus spécifiquement, ils élaborent des propositions de politiques publiques et en débattent entre eux. Il s'agit d'un jeu de rôle virtuel où ils personnifient des membres d'un parti politique interagissant sur un forum de discussion. Des consignes d'évaluation sont également fournies.

Nous recommandons que l'enseignante ou l'enseignant utilise les forums de discussion de la plateforme Moodle qui est disponible dans presque tous les cégeps. Il doit demander un espace dans cette plateforme à son conseiller pédagogique TIC, et y configurer des forums pour faire l'activité. Son conseiller pourra aussi l'aider à cet effet. Si l'enseignante ou l'enseignant ne veut pas utiliser Moodle, il peut utiliser un site de forum sur le Web. Un site de forum populaire est [phpBB](#) (en anglais).



DURÉE

En tout, la simulation se déroule sur une période de 11 à 12 semaines. Les étudiantes et les étudiants y consacrent en moyenne 14 heures au total, tandis qu'elle représente 4 à 5 heures de travail pour l'enseignante ou l'enseignant, en plus de l'enseignement et de la correction.

HABILETÉS TECHNOLOGIQUES REQUISES

Pour l'enseignante ou l'enseignant et pour les étudiantes et les étudiants

Connaissances informatiques de base

MATÉRIEL REQUIS

Pour l'enseignante ou l'enseignant et pour les étudiantes et les étudiants

Accès à Internet

AVANTAGES LIÉS À L'UTILISATION DES TIC

Pour l'enseignante ou l'enseignant

L'utilisation d'un environnement virtuel pour procéder à des simulations permet de libérer du temps en classe, mais également de mieux voir l'évolution des apprentissages des étudiantes et des étudiants, puisque cet environnement laisse des traces. Ainsi, l'enseignante ou l'enseignant peut mieux détecter les difficultés, au besoin, et ainsi procéder aux interventions appropriées. Cela lui permet de se positionner en accompagnement des étudiantes et des étudiants et place ceux-ci au cœur des apprentissages.

Pour les étudiantes et les étudiants

L'environnement virtuel, utilisant une approche asynchrone, permet aux étudiantes et aux étudiants de prendre le temps nécessaire pour effectuer une recherche documentaire de qualité et facilite la participation des plus timides. De plus, il favorise la collaboration entre les étudiantes et les étudiants, en mettant à leur disposition une plateforme pour échanger entre eux.

Comme dans le cas de la personne enseignante, les étudiantes et les étudiants peuvent voir le travail effectué par leurs collègues grâce aux traces laissées, ce qui facilite pour eux aussi la gestion des travaux d'équipe.

Finalement, la simulation permet de mettre en pratique différentes notions politiques, en plus d'être en contact avec l'actualité politique.



PRÉPARATION PÉDAGOGIQUE PRÉALABLE

Pour l'enseignante ou l'enseignant

Expliquer en classe la politique canadienne ou québécoise, plus particulièrement les idéologies politiques et la répartition des champs de compétences dans la fédération canadienne

Pour les étudiantes et les étudiants

Faire les lectures recommandées

Prendre des notes personnelles en classe

Poser des questions au besoin

Procéder à une recherche documentaire sur le thème choisi

PRÉPARATION TECHNIQUE PRÉALABLE

Pour l'enseignante ou l'enseignant

Configurer un forum de discussion public ou privé (forum d'équipe) dans la plateforme Moodle ou dans un site de forum en ligne comme [phpBB](#)

Fournir l'adresse Web (l'URL) de l'espace Moodle ou du site de forum en ligne et s'assurer que les étudiantes et les étudiants y ont accès à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe

Pour les étudiantes et les étudiants

Avoir un accès Internet pour accéder aux forums de discussion

Savoir comment rédiger leurs commentaires dans les forums de discussion

Déroulement pas à pas

ÉTAPE 1

± 5 minutes

Préparation

L'enseignante ou l'enseignant explique que le groupe représente les membres du congrès d'un parti politique fictif qui doit se doter d'un programme.

Elle ou il choisit l'idéologie du parti et l'annonce à la classe, tout en spécifiant si le parti est fédéral ou provincial. Ensuite, les étudiantes et les étudiants sont répartis au hasard dans les quatre commissions politiques du parti, en tentant d'avoir environ le même nombre de personnes dans chacune.

Si le parti est provincial, les commissions sont les suivantes : Économie, Éthique et institutions démocratiques, Identité, Programmes sociaux.

Si le parti est fédéral, les commissions sont les suivantes : Économie, Éthique et institutions démocratiques, Justice et sécurité publique, Politique étrangère.

ÉTAPE 2

± 10 minutes

Élection des présidences de commissions

Toujours en classe, les étudiantes et les étudiants se regroupent avec les autres membres de leur commission. Ceux désirant présider les travaux de leur commission doivent alors se déclarer, sur une base volontaire. Si plus d'une personne veut jouer ce rôle, une élection a lieu parmi les membres de la commission. À l'inverse, si dans une commission personne ne souhaite obtenir la présidence, celle-ci est désignée aléatoirement.

ÉTAPE 3

Entre 3 et 5 heures de travaux à la maison

Dépôt de propositions

Trois semaines après le début de la simulation, chaque membre de commission remet à l'enseignante ou à l'enseignant une proposition de promesse électorale à adopter dans le programme du parti politique. *Pour les consignes, voir l'annexe 1.*



ÉTAPE 4

Environ 1 heure de travaux à la maison

Correction des propositions

Lorsque l'enseignante ou l'enseignant a fini de corriger les propositions, celles-ci sont remises aux étudiantes et aux étudiants, qui doivent alors apporter les corrections exigées. Au maximum une semaine plus tard, les étudiantes et les étudiants les déposent dans le forum de discussion de leur commission. Le reste de la simulation se déroule ensuite en ligne.

Au besoin, l'enseignante ou l'enseignant regroupe certaines propositions lorsque leurs éléments sont similaires.

ÉTAPE 5

Les étudiantes et les étudiants consacrent entre 3 et 6 heures aux débats, selon la taille du groupe-cours, le tout réparti en deux ou trois semaines.

L'enseignante ou l'enseignant consacre entre 1 et 2 heures par semaine à l'activité.

Travaux des commissions

Au sein des commissions, les étudiantes et les étudiants débattent en ligne des mérites et des défauts des propositions (voir les annexes 2 et 3 pour les modalités d'évaluation précises). La personne ayant déposé une proposition peut accepter de la modifier au besoin. La présidence est responsable de faire respecter le décorum et de s'assurer que le débat progresse de façon constructive.

La présidence veille aussi à ce que toutes les propositions soient débattues dans les délais alloués à cet effet. Ainsi :

S'il y a cinq propositions à débattre ou moins, deux semaines sont allouées aux débats

S'il y a six propositions à débattre ou plus, trois semaines sont allouées aux débats

ÉTAPE 6

Moins de 1 heure

Vote sur les propositions

Une fois le délai passé, la présidence met un terme aux débats et appelle à voter sur les propositions. Chaque membre de la commission vote pour chacune d'elles en écrivant « pour », « contre » ou « abstention ». Les gens ont une semaine pour voter. La présidence ne peut voter, sauf en cas d'égalité.

Finalement, cette dernière fait la compilation des votes et déclare si chaque proposition est adoptée ou non.



ÉTAPE 7

Les étudiantes et les étudiants consacrent entre 2 et 3 heures aux débats, le tout réparti en deux semaines.

L'enseignante ou l'enseignant accorde entre 1 et 2 heures par semaine à l'activité.

Débats en séance plénière

Par la suite, le débat reprend en simultané sur les propositions adoptées en commission (et seulement elles), mais en incluant cette fois tous les membres du groupe-cours. Chaque individu fait une intervention sur la moitié des propositions. Les débats en séance plénière sont présidés par l'enseignante ou l'enseignant et s'effectuent en deux semaines.

ÉTAPE 8

Environ 1 heure

Vote en séance plénière

Une fois le délai passé, la présidence met un terme aux débats et appelle à voter sur les propositions. Chaque membre du parti vote pour chacune d'elles en écrivant « pour », « contre » ou « abstention ». Les gens ont une semaine pour voter. La présidence vote en cas d'égalité, fait la compilation des votes et déclare si la proposition est adoptée ou non.

Finalement, l'enseignante ou l'enseignant indique clairement quelles propositions ont été adoptées pour chacun des quatre thèmes. Celles-ci forment maintenant le programme du parti politique.

AUTRE SCÉNARIO

Amendements

Si la personne enseignante souhaite que la simulation soit plus réaliste, elle peut autoriser les membres des commissions à proposer des amendements aux propositions débattues.

Dans un tel cas, pour qu'un amendement soit débattu, il doit être appuyé par un membre de la commission au plus tard 12 heures après avoir été initialement proposé. Le débat sur l'amendement s'ensuit alors, pour une durée de 24 heures. Après ce délai, les membres de la commission votent pour, contre ou s'abstiennent.

Aussi, une semaine est ajoutée au temps global alloué aux débats en commissions.

Pour plus de renseignements

AUTEUR

Mathieu Bélanger

Établissement : Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Adresse électronique : mathieu.belanger@cegep-lanaudiere.qc.ca

RÉFÉRENCES

ANCTIL, Dave, et Benoît DUBREUIL (2008). *Introduction à la science politique : Idées, concepts et régimes*, Anjou, Les Éditions CEC.

BOUDREAU, Philippe, et Claude PERRON (2011). *Lexique de science politique*, 3^e édition, Montréal, Chenelière Éducation.

PAINCHAUD, Marcel (2007). *Introduction à la vie politique*, 2^e édition, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, Chenelière Éducation.

SHIVELY, W. Phillips, et Jules-Pascal VENNE (2008). *Pouvoir et décision : Introduction à la science politique*, 3^e édition, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill.



■ Annexe 1

Évaluation des propositions

Chaque étudiante et chaque étudiant doit rédiger une proposition de promesse électorale à insérer dans l'éventuel programme du parti politique que représente le groupe-cours. La proposition doit rester fidèle à l'idéologie du parti (telle que déterminée par la personne enseignante) et au thème de la commission du parti à laquelle participe l'individu.

La proposition se construit d'abord par une promesse claire et concrète de politique publique. Ceci s'exprime en deux à huit lignes.

Ensuite, un texte d'une ou deux pages est rédigé dans lequel sont expliquées les raisons pour lesquelles la proposition devrait être adoptée. Au sein de l'argumentaire, le point de vue d'un spécialiste sur le sujet doit être présenté, avec référence bibliographique à l'appui.

Lorsque l'enseignante ou l'enseignant a terminé de corriger la proposition de promesse électorale, l'étudiante ou l'étudiant doit apporter les modifications suggérées et déposer sa version finale sur le forum de discussion.

Grille d'évaluation

1. Clarté et réalisme de la proposition :	/20
2. Qualité de l'argumentaire :	/30
3. Proposition et argumentaire fidèles à l'idéologie du parti :	/15
4. Utilisation pertinente du point de vue d'un spécialiste :	/20
5. Qualité de la source utilisée :	/5
6. Respect des normes de présentation :	/5
7. Qualité des corrections effectuées à la suite d'une première évaluation :	/5
8. Pénalité liée au français :	/-10
Total :	/100

■ Annexe 2

Évaluation de la participation des membres des commissions

Chaque membre d'une commission (*sauf les personnes exerçant une présidence, voir l'annexe 3*) doit participer activement aux débats, tant au sein des commissions qu'en séance plénière. Plus spécifiquement, l'étudiante ou l'étudiant intervient au moins **à deux reprises sur chaque proposition** en commission, puis **une fois sur la moitié des propositions** débattues en séance plénière. Une personne peut faire plus d'interventions que le nombre exigé, mais celles-ci ne sont pas comptabilisées. Il n'y a pas de longueur prescrite pour une intervention, elle peut être de seulement quelques lignes ou de quelques paragraphes.

Lors des interventions, un langage approprié doit être employé (le vouvoiement est de rigueur, on s'adresse toujours à la présidence de la commission ou de la séance plénière, etc.) et l'étudiante ou l'étudiant doit contribuer de façon significative aux débats, c'est-à-dire en expliquant et en justifiant adéquatement ses opinions, notamment en présentant des faits, des statistiques, des résultats de recherches, etc.

Finalement, l'étudiante ou l'étudiant vote chaque fois que cela est demandé et dans les délais prescrits, soit dans la semaine suivant l'appel au vote.

Grille d'évaluation

1.	Nombre d'interventions suffisant :	/10
	<u>NOTEZ BIEN : en cas d'échec sur ce critère, c'est la note de celui-ci qui deviendra la note finale de cette évaluation.</u>	
2.	Les votes sont effectués dans les délais prescrits :	/05
3.	De façon générale,	
	a. Les interventions contribuent de façon significative aux débats :	/20
	b. Les interventions présentent des statistiques et des faits pertinents :	/15
	c. Les sources utilisées sont de qualité et pertinentes :	/10
	d. Les interventions sont claires :	/15
	e. Les interventions sont fidèles à l'idéologie attribuée :	/15
	f. Les interventions utilisent un langage approprié :	/10
4.	Pénalité liée au français :	/-10
Total :		/100



■ Annexe 3

Évaluation de la participation des présidences de commission

Les personnes exerçant la présidence d'une commission doivent aussi participer aux débats, tant en commission qu'en séance plénière. Toutefois, elles ont une fonction supplémentaire en commission, soit de superviser le bon déroulement des débats. Plus particulièrement, elles veillent à ce que les membres de la commission soient respectueux les uns envers les autres et aient un langage approprié. Aussi, elles les incitent à participer de façon ordonnée et pertinente à tous les débats de la commission, afin que celle-ci puisse compléter ses travaux dans les délais alloués à cette fin.

En ce qui concerne les votes, c'est la présidence qui, une fois le moment venu, déclare que les débats sont terminés et appelle au vote. La présidence elle-même ne vote qu'en cas d'égalité. Conséquemment, elle ne donne pas son opinion dans les débats en commission. En contrepartie, elle intervient **une fois sur chacune des propositions** qui sont débattues en séance plénière.

Grille d'évaluation

1.	Nombre d'interventions suffisant :	/10
	<u>NOTEZ BIEN : en cas d'échec sur ce critère, c'est la note de celui-ci qui deviendra la note finale de cette évaluation.</u>	
2.	Les votes sont effectués dans les délais prescrits :	/05
3.	Au sein de la commission :	
	a. La présidence s'assure que les délais sont respectés :	/10
	b. La présidence veille au respect du décorum de façon efficace et juste :	/05
4.	En séance plénière, de façon générale,	
	c. Les interventions contribuent de façon significative aux débats :	/20
	d. Les interventions présentent des statistiques et des faits pertinents :	/10
	e. Les sources utilisées sont de qualité et pertinentes :	/10
	f. Les interventions sont claires :	/10
	g. Les interventions sont fidèles à l'idéologie attribuée :	/10
	h. Les interventions utilisent un langage approprié :	/10
5.	Pénalité liée au français	/-10
Total :		/100

